

Mandat 2026-2032

Délégué(e) au Syndicat Départemental D'énergies de l'Ariège

Guide à l'attention des élus
communaux et intercommunaux



55 rue des muriers 09000 SAINT JEAN DE VERGES



05.34.09.85.30



contact@sde09.fr



Le SDE 09

Depuis 1951 au service des collectivités du territoire

Le SDE 09 est un établissement public local intercommunal. C'est un syndicat mixte fermé composé de toutes les communes et intercommunalités du département qui intervient dans le domaine de l'énergie.

Il agit pour le compte de ses adhérents, les communes et intercommunalités de l'Ariège. Le SDE 09 mutualise des moyens à l'échelle départementale. Le SDE 09 conduit des travaux, accompagne les projets et apporte des aides financières aux collectivités dans un souci d'aménagement du territoire.



15.000.000 € de travaux sur les communes du département



25 agents administratifs et techniques



Une assemblée de **350** délégués réunissant des élus de communes et d'intercommunalités de l'Ariège



80% du budget consacré à l'investissement



50.000 points lumineux à gérer dans le département



57 bornes de recharges publiques

Electricité, Gaz... DES SERVICES PUBLICS SOUS LE CONTROLE DU SDE09

Le SDE 09 est propriétaire des réseaux de distribution d'électricité et de gaz sur son périmètre d'intervention.

Il est pour ses réseaux l'autorité concédante départementale. Cette compétence est obligatoire pour toutes les collectivités. C'est donc au SDE 09 qu'il appartient de confier ces réseaux de distribution publique aux concessionnaires Enedis et GRDF. Ceux-ci sont tenus de respecter les engagements techniques, commerciaux et financiers signés dans un contrat de concession. Leur activité est ainsi contrôlée en continu par le SDE 09. Ce contrôle concerne les investissements, la comptabilité d'exploitation du réseau, l'entretien et la qualité de distribution d'énergie.

La Gouvernance du SDE09

Le Comité Syndical

Le Comité syndical est une **assemblée générale** réunissant tous les délégués ou, à défaut, leurs suppléants. Elle se tient **trois fois par an (en présentiel et/ou visio-conférence)** avec, à l'ordre du jour, des points d'information, la prise de décision, les orientations budgétaires et le vote du budget.

Le Comité syndical constitue le premier terrain d'expression et de proposition des délégués. **Le débat est ouvert tout au long de la séance et des questions peuvent être posées en amont par écrit.**

Le Bureau

Le Bureau du SDE 09 regroupe des **élus** qui représentent le territoire. Il se réunit tous les deux mois et traite d'affaires courantes du syndicat pour lesquelles le Comité syndical lui a accordé des délégations.

La Commission d'Appel d'Offres

Composée de 5 membres titulaires, 5 membres suppléants et du Président. Elle constitue une instance de décision pour l'attribution des marchés à procédure formalisée.

La Commission Consultative Paritaire Energie

Elle a pour but de favoriser la coopération, la cohérence et la mutualisation des actions et des investissements dans les domaines de la Transition énergétique, par le rapprochement du SDE 09 avec les intercommunalités, responsables de la planification énergétique, de l'air et du climat sur leurs territoires.

Cette instance vise à coordonner les actions en faveur de la transition énergétique, garantir la cohérence des politiques d'investissement, faciliter l'échange de données pour un partage d'expériences et de réflexion sur des enjeux communs (TEPOS, PCAET, efficacité énergétique, éclairage public, mobilité durable ...)

Elle est composée de 16 membres titulaires et 16 suppléants. Huit sont désignés par le SDE 09 et huit désignés par les intercommunalités. En début de mandat les membres de la commission rédigeront le règlement intérieur qui fixera le fonctionnement de ladite commission.



Les missions du délégué

POUR SA COMMUNE OU SA COMMUNAUTE

- Représenter sa collectivité au sein du Comité syndical
- Porter à connaissance les informations du syndicat auprès du conseil municipal ou communautaire
- Suivre les travaux du SDE09 sur son territoire
- Présenter le rapport d'activité du SDE 09 chaque année en réunion du conseil



AU SEIN DU SDE 09

- Être présent aux assemblées générales ou avvertir le délégué suppléant en cas d'indisponibilité et lui transmettre convocation et documents.
- Faire des propositions et voter des décisions
- S'investir dans les actions locales portées par le SDE 09
- Se former et s'informer de l'actualité du syndicat



VOS INTERLOCUTEURS TECHNIQUES POUR LES TRAVAUX AU SDE 09 :

Réseaux Electriques

Laurent MONNEREAU

l.monnerEAU@sde09.fr

05 34 09 85 39

Laurent BARRIERE

l.barriere@sde09.fr

05 34 09 02 12

Carlos GOMEZ

technique-er1@sde09.fr

05 34 09 85 32

Daniel GONCALVES (+ Telecom)

d.goncalves@sde09.fr

05 34 09 85 34

Eclairage Public

Philippe BONREPAUX

p.bonrepAux@sde09.fr

05 34 09 80 76

Thibaut BAQUÉ

technique-ep1@sde09.fr

05 81 29 13 30

Entretien Eclairage Public

Franck DE YZAGUIRRE

f.deyzaguirre@sde09.fr

05 34 09 85 36

Nicolas PONS

entretien-ep@sde09.fr

05 34 09 85 35

Transition Energétique

Marion SCHUNCK

m.schunck@sde09.fr

05.34.09.85.33

Site internet du SDE09

www.sde09.fr